

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 2.200 fr. ; ÉTRANGER : 4.000 fr.

(Compte chèque postal : 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
31, QUAI VOLTAIRE, PARIS-7^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 20 FRANCS

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

1^{re} Législature

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1959

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 11^e SÉANCE

1^{re} Séance du Jeudi 29 Janvier 1959.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 187).
2. — Nomination de quatre membres de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. — Proclamation du résultat d'un scrutin (p. 188).
3. — Affichage d'une candidature à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe (p. 189).
4. — Elections de représentants à l'Assemblée parlementaire européenne et de représentants titulaires à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe (p. 189).
Ouverture des scrutins,
Suspension et reprise de la séance.
5. — Election de seize représentants à l'Assemblée parlementaire européenne. — Proclamation du résultat du scrutin (p. 189).
6. — Election de onze représentants titulaires à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. — Proclamation du résultat du scrutin (p. 189).
7. — Ordre du jour (p. 189).

PRESIDENCE DE M. JEAN MONTALAT,

vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures et demie.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la deuxième séance du mercredi 28 janvier a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

NOMINATION DE QUATRE MEMBRES DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES

Proclamation du résultat d'un scrutin.

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour la nomination de quatre membres de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales :

Nombre des votants.....	454
Bulletins blancs ou nuls.....	15
Suffrages exprimés.....	449
Majorité absolue.....	225

Ont obtenu :

MM. Médecin	417 suffrages.
Lebas	364 —
Royer	334 —
Jean Le Duc	283 —
Catayée	219 —
Baillanger	2 —

MM. Médecin, Lebas, Royer, Jean Le Duc ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je les proclame membres de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

— 3 —

AFFICHAGE D'UNE CANDIDATURE A L'ASSEMBLEE CONSULTATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE

M. le président. J'informe l'Assemblée que la candidature au siège de représentant titulaire à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe pris dans la représentation des territoires d'outre-mer a été publiée à la suite du compte rendu intégral de la séance du 27 janvier et affichée le même jour.

Cette candidature sera considérée comme ratifiée et la nomination prendra effet à l'expiration d'un délai d'une heure suivant le présent avis, sauf opposition de trente députés au moins formulée par écrit.

— 4 —

ELECTIONS DE REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE EUROPEENNE ET DE REPRESENTANTS TITULAIRES A L'ASSEMBLEE CONSULTATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Ouverture des scrutins.

M. le président. L'ordre du jour appelle les scrutins pour l'élection de :

Seize représentants à l'Assemblée parlementaire européenne ;
Onze représentants titulaires à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

Les scrutins sont secrets et ont lieu à la majorité absolue des votants, en vertu de l'article 2 de la loi du 23 juillet 1949 et de l'article 2 de la loi du 8 mars 1958.

Vont avoir lieu simultanément, le scrutin pour l'Assemblée parlementaire européenne, à la tribune, et le scrutin pour les membres titulaires du Conseil de l'Europe dans les salles voisines de la salle des séances.

Des bulletins portant les noms ou les listes de candidats sont à la disposition de nos collègues. Seront considérés comme valables les suffrages exprimés dans les enveloppes ne contenant pas plus de noms qu'il n'y a de membres à nommer.

Seront considérés comme nuls les bulletins comportant le nom d'un député dont la candidature n'a pas été publiée et affichée.

Je prie MM. les secrétaires de bien vouloir désigner deux d'entre eux pour présider les bureaux de vote installés dans les salles voisines.

Il va être procédé au tirage au sort de quatre scrutateurs qui assisteront MM. les secrétaires pendant les opérations de vote.
(Il est procédé au tirage au sort des scrutateurs.)

M. le président. Sont désignés :

Première table : MM. Cassagne, Ehm ;

Deuxième table : MM. Yvon Grasset, Mignot.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal pour le scrutin à la tribune.

(Le sort désigne la lettre M.)

M. le président. Les scrutins vont être annoncés dans le Palais et seront ouverts dans cinq minutes.

J'invite MM. les députés à bien vouloir retirer leurs bulletins de vote près de l'entrée de la salle des séances et à ne venir les déposer dans l'urne qu'à l'appel de leur nom.

M. le président. Les scrutins sont ouverts à la tribune et dans les salles voisines.

Ils seront clos à dix heures vingt-cinq minutes.

Huissier, veuillez commencer l'appel nominal.

(L'appel a lieu. — Le scrutin est ouvert à neuf heures quarante minutes.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Les scrutins sont clos.

J'invite MM. les secrétaires à se retirer dans la salle du pointage pour procéder au dépouillement des bulletins qui vont y être portés.

Le résultat des scrutins sera proclamé ultérieurement.

La séance est suspendue pendant le dépouillement des scrutins.

(La séance, suspendue à dix heures vingt-cinq minutes, est reprise à onze heures trente minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

— 5 —

ELECTION DE SEIZE REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE EUROPEENNE

Proclamation du résultat du scrutin.

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour la nomination de seize représentants à l'Assemblée parlementaire européenne :

Nombre des votants.....	454
Bulletins blancs ou nuls.....	10
Suffrages exprimés.....	444
Majorité absolue.....	223

Ont obtenu :

MM. Salado	427 suffrages.
Fillol	426 —
Bernasconi	425 —
Briot	425 —
Bégué	424 —
Boscary-Monsservin	424 —
Peyrefitte	424 —
Bertrand Moïte	423 —
Azem Ouall	421 —
Vendroux	419 —
Legendre	418 —
Drouot-l'Hermine	410 —
De la Malène	401 —
Lagallarde	381 —
Darras	376 —
Maurice-Faure	357 —
Aljay	164 —
Waldeck Rochet	21 —
Divers	5 —

MM. Salado, Filliol, Bernasconi, Briot, Bégué, Boscary-Monservin, Peyrefitte, Bertrand Motte, Azem Ouali, Vendroux, Legendre, Drouot-L'Hermine, de la Malène, Lagailarde, Darras, Maurice Faure ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je les proclame représentants de la France à l'Assemblée parlementaire européenne.

— 8 —

ELECTIONS DE ONZE REPRESENTANTS TITULAIRES A L'ASSEMBLEE CONSULTATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Proclamation du résultat du scrutin.

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour la nomination de onze représentants titulaires à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe:

Nombre des votants.....	425
Bulletins blancs ou nuls.....	7
Suffrages exprimés.....	418
Majorité absolue.....	210

Ont obtenu:

MM. Sourbet	407 suffrages.
Arthur Conte	406 —
Guitton	406 —
Liquard	406 —
Junot	405 —
Mahias	404 —

MM. Radius	403 suffrages.
Bourgoin	401 —
Fouques-Duparc	400 —
Abdesselam	399 —
Pflimlin	391 —
Billoux	21 —
Divers	3 —

MM. Sourbet, Arthur Conte, Guitton, Liquard, Junot, Mahias, Radius, Bourgoin, Fouques-Duparc, Abdesselam, Pflimlin, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je les proclame représentants titulaires de la France à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

— 7 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures, deuxième séance publique:

Scrutin à la tribune pour l'élection de onze représentants suppléants à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

La séance est levée.

(La séance est levée à onze heures trente-cinq minutes.)

Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,

RENÉ MASSON.